

L'Emblématique d'Anne de Bretagne

d'après les manuscrits à peintures
(XV^e - XVI^e siècles)

Anne de Bretagne est née le 26 janvier 1477 au château de Nantes. Le cinquième centenaire de cette naissance, si importante pour l'histoire de la France comme pour celle de la Bretagne, servira de justification à présenter un travail, plus riche de points d'interrogation que de certitudes.

La recherche de l'emblématique d'Anne de Bretagne nous a été suggérée par un pénétrant article de M. Francis Salet, paru en 1969 dans le tome XV des *Mémoires* de la Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne.

Analysant avec beaucoup de pertinence *L'emblématique de François I^{er} et de Henri II au château de Villers-Cotterets*, M. Salet observe que l'emblématique — cette science méconnue — est « un langage plus strict et plus rigoureux que la langue parlée ou écrite... système de symboles chargé de signification, riche d'affirmations et même de contenu juridique. »

En dehors de l'héraldique, susceptible de s'élever « au rang de science historique apte à fonder les conclusions les plus larges », l'emblématique privilégie d'autres éléments que les armes, « communes à plusieurs personnes d'une même famille » :

la « devise » — un animal ou un objet — qui « représente » tel ou tel personnage ;

le « mot » — généralement une phrase — qui a la même valeur pour la définition de l'individu ;

le « sigle » enfin qui peut être l'initiale du prénom, une lettre, un entrelacement de lettres (ou chiffre), signes de la personnalité de celui auquel on l'applique.

Il m'a paru intéressant d'opérer une telle approche, dût-elle se montrer décevante dans son incertitude, touchant une princesse dont la fermeté de caractère, le haut sentiment de sa dignité et de son honneur, la profonde culture, ne sont pas à démontrer, tant la concordance de témoignages de ses contemporains apparaît éclatante sur tous ces points.

Le support d'une telle étude est essentiellement celui qu'offrent les *livres d'heures*, et de façon plus générale les manuscrits à peintures composés pour Anne de Bretagne et lui ayant appartenu ; on peut, en effet, supposer que l'enlumineur, connu ou inconnu, n'a pas manqué de saisir l'occasion qui lui était offerte d'exprimer par une symbolique, parfois toute personnelle, ce qui pour lui était le plus significatif, le plus représentatif de celle à laquelle l'ouvrage était destiné.

Certes on peut avoir des déceptions quand l'artiste n'a pas fait preuve d'originalité et s'est contenté de reproduire des modèles ou des schémas traditionnels, de série, pourrait-on dire, mais, à l'inverse, quand il tente de signifier à sa manière le destinataire ou l'inspirateur de son œuvre, il pique notre curiosité et nous interroge en quelque sorte par l'énigme qu'il nous propose, et dont la principale est peut-être de savoir s'il a pris l'initiative de la composition qu'il nous livre ou a obéi à une mode, à une tradition, voire à une commande particulièrement précise.

Avec Anne de Bretagne le problème se complique du fait qu'ayant été mariée aux deux rois de France : Charles VIII (en 1491) et Louis XII (en 1499) l'emblématique de ces deux rois se mêle à la sienne, et l'oblige à étendre la recherche, de façon aussi rigoureusement chronologique que possible à ses maris successifs.

Au surplus, le champ d'investigation ne peut être circonscrit à une source unique ; même si les manuscrits à peintures constituent la base essentielle de cette étude, il aurait fallu les éclairer par d'autres sources : iconographiques, archéologiques, numismatiques, afin de tenter de dégager une démonstration convaincante ; l'auteur s'excuse de n'avoir pu entreprendre une recherche aussi étendue et de ne proposer ici que quelques

éléments de réflexion, suggérés par les documents qu'il lui a été possible d'approcher. Trois thèmes apparaissent essentiels :

- armes
- devises et mots
- sigles et lettres.

I. - ARMES

Les armes dans l'emblématique d'Anne de Bretagne ne posent pas de problème particulier : la duchesse-reine n'avait aucune raison d'adopter d'autres armes que celles de ses aïeux. Le blason chargé d'hermines sans nombre apparaît en conséquence dans de multiples documents iconographiques, tantôt représenté par l'enlumineur de façon très classique, ainsi dans les heures attribuées à Anne de Bretagne (B. N. v. 1500, ms latin 10548), tantôt sous des formes fantaisistes ou inattendues, par exemple sur la bannière portée par sainte Ursule (supposée reine de Bretagne) dans le manuscrit latin 9474, sur lequel nous reviendrons.

Le plus souvent les armes de Bretagne sont accolées à celles de France et comme par définition Charles VIII et Louis XII portent les mêmes, cette figuration n'est d'aucun secours pour la datation des documents si d'autres éléments ne s'y ajoutent (1).

Ces armes, qu'elles soient de France ou de Bretagne ou des deux, sont presque toujours timbrées de la couronne ouverte, ou fleuronée, c'est-à-dire en forme de bandeau surmonté d'ornements qui peuvent prendre la forme de fleurs de lys. Parfois la couronne est plus simplement celle qu'ont adoptée les ducs français ; le fait qu'après son remariage avec Louis XII un manuscrit de la Bibliothèque Nationale donne à Anne la même couronne qu'au roi de France est significatif de l'union à égalité des deux époux ; elle est le symbole de l'union des deux royaumes qui se réalisera juridiquement en 1532. La couronne fermée, dite à l'impériale, n'apparaîtra — on le sait — que sous François I^{er} entre 1519

(1) A titre de comparaison avec les manuscrits à peintures, une lancette de l'église Notre-Dame-de-Grâces, près de Guingamp, associe aux hermines de Bretagne deux fleurs de lys placées dans la cordelière entourant le blason.

et 1524 et coexistera quelque temps avec l'autre, symbole de l'affirmation de la souveraineté totale — analogue à celle de l'empereur — que le roi détient en son royaume (2).

On remarquera que le blason associant France et Bretagne est assez régulièrement entouré d'une cordelière, par exemple dans le ms latin 9474, et que la cordelière est elle-même un élément d'une emblématique qui ne vient pas d'Anne (3), mais qu'elle a systématiquement utilisée. On se permettra donc d'y insister un peu.

En dépit de l'affirmation de nombreux historiens (depuis Le Roux de Lincy jusqu'à nos jours) ce n'est pas Anne de Bretagne qui la première a fait entrer la cordelière dans la figuration de ses armoiries ; le duc François I^{er}, par une dévotion toute naturelle à son saint patron, entourait déjà, semble-t-il, ses armes d'une cordelière ; François II, père d'Anne, ne manqua pas d'en faire autant ; par fidélité à ce père vénéré et par piété, par respect pour le tiers ordre de saint François, Anne en fit autant ; les artistes répondirent à son désir, et de nombreux documents, archéologiques autant que manuscrits, le confirment.

Cette dévotion lui suggéra-t-elle la création de l'ordre de la Cordelière ? C'est encore une affirmation aventureuse si l'on en croit des témoignages de son existence en 1486 au temps de Marguerite de Foix et peut-être même dès 1469 (4). Ce que l'on doit dire c'est qu'Anne développa sensiblement cet ordre en le conférant également à ses dames et filles d'honneur, en guise de récompense.

(2) Cf. Francis SALET, *op. laud.*, page 118. Le manuscrit visé au texte appartient au fonds latin, n° 9474 (B. Nat.).

(3) Un de nos aimables correspondants, le Commissaire en chef honoraire de la Marine Renaud, nous a fait remarquer que les Amédées, comtes de Savoie, entouraient leurs armes de « lacs d'amour, c'est-à-dire de cordelières aux nœuds en huit » ; on se rappelle que Louis XI avait épousé, en 1457, Charlotte de Savoie.

(4) Marcel PLANIOL, *Histoire des institutions de la Bretagne*, t. III, 1955, page 74 (avec références). Michel DE MAUNY, *Anne de Bretagne*, 1976, s.l., page 46, attribue, de même que LE ROUX DE LINCY et POL DE COURCY, à Anne la création de l'ordre de la Cordelière en 1492, mais signale que la cordelière venait d'Isabelle Stuart qui adopta cet emblème en l'honneur de saint François d'Assise, patron de son époux, le duc François I^{er}, comme il appert du *Livre des vices et des vertus* composé pour elle en 1464 après son veuvage. François II et Marguerite adoptèrent cet emblème : la cordelière devint donc d'un usage courant (mais non exclusif) à la cour de Bretagne ; elle entra dans la confection de bijoux, ainsi qu'en témoigne le

On a prétendu (5) qu'une devise aurait été jointe à cet ordre par Anne en 1498 : *J'ai le corps délié* ; c'eût été une bien surprenante allusion à son veuvage survenu le 7 avril si cette cordelière avait eu précisément ce sens, et la reine qui n'a été veuve que neuf mois tout juste (puisqu'elle épousera Louis XII dès le 8 janvier 1499) eût dû l'abandonner à cette date ; c'est donc par erreur que l'on parle de la cordelière des veuves, tout au moins en l'appliquant à Anne, bien que selon le Père Menestrier (*Origine*

don fait en 1468 par Antoinette de Maignelais à François II d'un collier décrit par les registres de la Chancellerie : « Ung colier d'or a deiz neuff neuz de cordelieres a seix lectres de A par my, et a chacun neu de cordeliere y a en assiette ung dyament a son chaton, scavoir au milieu ung gros dyament en table enleve a faces rabatues et au dessoubz dud. dyament y a troys grosses perles fendans, et les autres deiz huit dyamens sont scavoir seix tables de dyamens, trois escuczons de dyamens quatre lozanges, deux a fons de cube, ung dos d'asne, un cueur plat et une pointe a faces le tout pesant ensemble ung marc cinq onces » (Arch. dép. L.-Atl., B 6, fol. 132, 5 juillet 1468, cité par J.-J. DUBREUIL, *Les activités de la chancellerie du duché de Bretagne en 1468*, D.E.S., 1965, page 260). Cette description ne coïncide pas avec le collier de l'ordre de la Cordelière, tel qu'Anne dut l'établir (cf. Georges-G. TOUDOUZE, *Anne de Bretagne, duchesse et reine*, Paris, Fleury, 1938, page 192), ni avec un joyau, répertorié dans le trésor de l'abbaye de Saint-Denis, donné, cette fois, par Anne elle-même (v. note 11 *infra*). Par ailleurs, J. MEURGEY, *Les principaux manuscrits à peintures du Musée Condé*, pages 163-165, a établi que le symbolisme de la cordelière avait rendu son usage fréquent et notamment chez les seigneurs bretons ; ainsi Jean de Brosse, comte de Penthièvre, époux de Louise de Laval en 1468, l'utilise-t-il avec l'entrelacement symbolique des lettres J et L dans un manuscrit conservé au château de Chantilly et daté par M. Michaël JONES, que nous remercions de cette indication, des environs de 1480. De toute évidence, la cordelière n'a pas seulement une signification religieuse ; elle est le symbole des liens qui unissent les amants et s'identifie alors aux lacs d'amour, de symbolique traditionnelle, que l'on peut définir : « Meuble d'armoiries qui se compose d'un cordon entrelacé dont les bouts traversent le centre et ressortent par le bas, à dextre et à senestre, en forme de houpe » (Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, t. X, s. v^o). La cordelière, diversement entrelacée, est toujours « à nœuds serrés comme les cordons dits de saint François » (*ibid.*, t. V, s. v^o).

(5) A. CHASSANT et Henri TAUSIN, *Dictionnaire des devises historiques et héraldiques...*, Paris, J.-B. Dumoulin, 1878, 2 vol., I, page 160. « J'AI LE CORPS DÉLIÉ », devise de l'ordre de la Cordelière instituée en 1498 par Anne de Bretagne, épouse de Charles VIII, roi de France, et en secondes nocces de Louis XII. « Cette devise fait allusion à la mort de Charles VIII, par laquelle Anne se trouvait affranchie des lois et du joug du mariage » (*Hermant.*) - Montagu. *Le Dictionnaire des ordres religieux*, v^o Cordelière, donne une autre origine à cette devise : « L'an 1470, Claude de Montagu ayant été tué au combat de Bussy, Louise de la Tour d'Auvergne, sa veuve, prit pour devise une cordelière à nœuds déliés et rompus, avec ces mots : J'ai le corps délié » (cité par Littré, *sub v^o*). Si le fait est exact, il libère Anne d'une devise quelque peu déplaisante et équivoque.

des ornements des Armoiries, Lyon 1680) quelques princesses françaises devenues veuves aient adopté ce symbole.

Il faut ajouter que lorsque Louis XII résolut d'entreprendre une croisade contre les Turcs en 1501, la grosse caraque de six à sept cents tonneaux où embarquèrent les meilleurs marins de Bretagne fut appelée par Anne, qui s'attacha autant à cette campagne qu'elle désapprouva l'aventure italienne, *la Cordelière* ; ce navire eut une fin glorieuse dans la lutte quelques années plus tard (1512) contre les Anglais mais donne un témoignage supplémentaire de l'attachement d'Anne à ce beau symbole.

Enfin si des anges sont parfois représentés comme tenants du blason de France ou de Bretagne ou des deux, cette figuration n'a rien d'original ni de proprement emblématique : elle est de droit en France et ne lui est pas particulière.

Un manuscrit (n° 1411, Bibliothèque de Chantilly) montre l'écu mi-partie France et Bretagne soutenu par deux porcs-épics ; la fantaisie de l'artiste pouvait ici se faire librement jour, le porc-épic, comme chacun sait, étant l'emblème de Louis XII, tout comme la salamandre est celui de François 1^{er}. Une enluminure de la relation des funérailles d'Anne de Bretagne (Coll. Dutuit, Petit Palais, B 664, fol. 57 r°) fait présenter le blason mi-partie de France et de Bretagne enlacé de la cordelière par un ange pour la France et par un lion pour la Bretagne. On trouverait facilement d'autres variantes à cette figuration.

2. - DEVICES ET MOTS

La devise est un animal ou un objet censé signifier la personne qu'elle évoque ; le mot est ordinairement une phrase qui a le même objet et fait connaître parfois avec plus de précision son caractère ou sa personnalité (6).

Il est notoire que l'hermine est traditionnellement associée à une représentation de la Bretagne. L'origine en est inconnue : on ignore quand les ducs de Bretagne l'ont adoptée (7). Albert

(6) Francis SALET, *op. laud.*, pages 115-116.

(7) M. Michel PASTOUREAU, dans un savant article sur *L'héraldique bretonne des origines à la guerre de succession de Bretagne*, in « Bull. de la Soc. archéol. du Finistère », t. CI, 1973, pages 121-148, fait remarquer que les ducs de Bretagne n'ont pas d'armoiries connues avant 1213, c'est-à-

le Grand conte la jolie anecdote d'une hermine immaculée, apprivoisée, qui fut donnée à Anne lors de son retour en Bretagne en 1505 ; l'animal ayant causé quelque frayeur à la reine en sautant de son bras sur sa poitrine, le seigneur de Rohan qui était près d'elle eut l'esprit de lui dire : « Madame, que craignez-vous ? ce sont vos armes » (8). Le Roux de Lincy ajoute qu'Anne fit sienne la devise, ou si l'on préfère, le mot que la blancheur de l'hermine avait inspiré aux ducs de Bretagne : *POTIVS MORI QVAM FOEDARI* (9). Or nous n'avons trouvé qu'une fois cette phrase associée à Anne ; sur un livre d'heures dédié à la reine (*B. N. ms lat. 1170*), au-dessous de l'hermine et de l'A couronné, ce mot est reproduit avec l'indication : « devise d'Anne de Bretagne, reine de France et duchesse de Bretagne » ; en pendant la devise de « Louis dovsiesme Roy de France, de Naples et duc de Milan » est figurée sous le titre : *Eminus Cominus*, par un porc-épic couronné ; mais le frontispice du premier folio de ce manuscrit est signalé comme une addition tardive du XVII^e siècle ; devise et mot ne peuvent avoir que la valeur d'une tradition, appliquée ici à celle qui paraissait la plus digne de l'incarner : il faut donc les écarter de l'emblématique propre à Anne de Bretagne.

Anne ajouta-t-elle à l'hermine, comme l'écrit encore Le Roux de Lincy dans sa *Vie de la reine Anne de Bretagne*, un petit collier d'or avec ces mots en banderole : *A MA VIE ?* (10).

dire avant l'avènement de Pierre Mauclerc qui brisa les armes de la maison de Dreux (échiqueté d'or et d'azur à la bordure de gueules) d'un franc canton d'hermines ; en 1316, pour des raisons inconnues, Jean III abandonna les armes des Dreux pour un écu d'hermines plein ; si l'hermine n'est pas une fourrure typiquement bretonne, puisqu'on la rencontre dans des blasons d'autres provinces, la Normandie, la Flandre, le Brabant, avec une plus grande fréquence, M. PASTOUREAU reconnaît cependant qu'elle peut être associée avec d'autres éléments à une héraldique typiquement bretonne.

(8) Albert LE GRAND, *Vie, gestes, etc...*, page 686, cité par LE ROUX DE LINCY, t. I, page 202.

(9) CHASSANT et TAUSIN, *op. cit.*, I, page 254 (Anne de Bretagne, reine de France).

(10) LE ROUX DE LINCY, *op. cit.*, t. II, page 175. Cf. A. CHASSANT et H. TAUSIN, *op. cit.*, I, page 15 : « A MA VIE, devise des ducs de Bretagne, sur leurs sceaux et sur les tombeaux de cette famille. Devise d'Anne de Bretagne. Devise de l'ordre militaire de l'Hermine, institué par Jean V, le vaillant duc de Bretagne, en 1365 ». *Addé* : H. TAUSIN, *Les devises des villes de France...*, Paris, F. Campbell, 1914, qui reproduit page 17 le blason, gravé sur bois, figurant sur le *Terrier de la partie incendiée de la ville de Rennes* (1739) ; la devise : *A ma vie*, est répétée quatre fois ; sous l'écu figure une autre devise : *Sine macvla* (sans tache) ; le blason de Rennes est soutenu par deux hermines.

Nous le supposerions volontiers bien que tous les manuscrits à peintures, que nous avons pu consulter, n'en fassent pas mention ; cependant on ne peut récuser le témoignage que fournit une miniature de la Collection Dutuit au Petit Palais qui a trait à l'exposition du cœur de la reine Anne dans l'Eglise des Carmes à Nantes, après sa mort ; l'hermine à gauche soutenue par la banderole portant les mots : *A MA VIE*, y est deux fois représentée avec le blason royal accolé de deux mains à dextre et senestre tenant la main de justice et le sceptre, et sommé du même blason présenté pour le parti France par un ange et pour le parti Bretagne par un lion.

A MA VIE : ces trois mots que des villes comme Rennes ont repris dans leur blason et qui ont fini par s'identifier à la personnalité bretonne, n'ont-ils pas le sens profond de l'immutabilité, du don total et sans retour, de la volonté de ne pas se reprendre, de ne changer jamais ?

Telle est précisément la signification emblématique d'Anne qui apparaît dans cette autre devise, ces autres mots, que deux manuscrits au moins nous ont transmis : la miniature de la collection Dubrovsky qui est à la bibliothèque de Léninegrad (et que nous n'avons pu consulter) et le manuscrit latin n° 9474 : *NON MVDERA* : je ne changerai pas.

Dans la première représentation, Anne, dans son costume caractéristique : la coiffe, la grande robe au large décolleté en carré, assise sous un dais, un petit chien à ses pieds, trois dames d'honneur debout près d'elle, deux personnages ecclésiastiques en retrait avec un groupe de demoiselles d'honneur sous la haute fenêtre vitrée, reçoit de l'évêque Anselme du Four la traduction des Epîtres de saint Jérôme qu'elle lui avait commandée et qui fut achevée en 1505 ; au-dessous de quelques enluminures on lit la devise espagnole : *non mudera* (11).

Il en est de même dans deux autres manuscrits ; sur le premier (ms latin 9474) c'est au dernier feuillet, 238, que la devise s'inscrit dans les ondulations azurées d'une sorte de ciel au centre duquel est figuré dans le complexe enlacement d'une

(11) LE ROUX DE LINCY, t. IV, page 216. J'adopte cette description faite d'avoir vu la miniature ou d'en avoir seulement une bonne reproduction.

cordelière noire un A majuscule ; le tout se détache sur un fond d'or chargé des astres solaire et lunaire, opposés l'un à l'autre ; dans le deuxième (ms français 9735) qui est la traduction par Robert Frescher du *De occidio Troiae*, de Darès le Phrygien, « la marge du premier feuillet est couverte d'un échiqueté de fleurs de lis et d'hermines, d'une cordelière et d'une banderole sur laquelle on lit : « NON MUDRA » (12).

D'où venait cette devise ? Est-elle le propre d'un familier d'Anne, exprimant une phrase choisie par la souveraine elle-même, et traduisant le mieux sa personnalité et son caractère : *Je ne changerai pas ?* J'avoue mon ignorance. Anne savait-elle l'espagnol ? On affirme que sa culture était étendue ; elle avait appris le latin et le grec, mais il semble qu'elle parlait peu les langues étrangères, même si lors de la réception des ambassadeurs à la cour de France elle apprenait quelques mots pour s'adresser à eux dans leur langue. Cependant nous avons conservé la correspondance par laquelle elle recommande au roi et à la reine d'Espagne son conseiller et grand aumônier, Nicolas de Discatillo, pour l'évêché de Pampelune ; ce familier n'aurait-il pu être son professeur d'espagnol ou l'inventeur de cette devise où se peignait si bien le caractère de la reine ?

3. - SIGLES (OU SIGNES) ET LETTRES

Le sigle c'est l'identification de la personne par une lettre, « qui peut être l'initiale du prénom » ; il faut en rapprocher le signe, par exemple un chiffre, conçu comme symbole global de la personne à laquelle il s'identifie.

(12) L. DELISLE, *Cabinet des manuscrits...*, t. I, page 124. — CHASSANT et TAUSIN n'ont pas reproduit cette devise. Cependant, MM. A.-P. SÉGALEN et Michaël JONES nous ont signalé que François ROBERTET composa deux rondeaux sur la devise espagnole de la reine Anne et que celle-ci figure également sur un manuscrit d'André DE LA VIGNE, *Comment la Royne a Saint Denys sacrée... a Paris elle fit son entrée* (c. 1545 - Waddeston Manor, Buckinghamshire, ms 22). Un joyau, répertorié dans le trésor de l'abbaye de Saint-Denis, est ainsi décrit : « Un fermail carré d'or et en celui une bordure d'une grosse cordelière d'or... aussy une nuée esmaillée d'azur portée par deux genettes d'or esmaillées de blanc, ayant chacune un collier d'or, et dessus la dite un escrit : *non mudera*, avec deux estoilles... » (*Bull. de la Soc. archéol. du Finistère*, t. XII, 1890, page XLVIII).

L'initiale ne fait pas pour Anne de Bretagne de difficultés : le nombre de documents qui ont utilisé l'A pour la représenter est si abondant qu'il est inutile d'en donner ici les références. Je citerai seulement le manuscrit 3027 de la B. N. (N. acq. lat.) qui ne se contente pas de répéter deux fois le nom de sainte Anne dans le calendrier (une fois en lettres rouges le 30 janvier, une fois en lettres d'or le 26 juillet, ce qui est déjà révélateur de sa destinataire), mais multiplie à profusion le monogramme d'Anne dans les marges du texte, en même temps que les hermines qui décorent les mêmes bordures. Dans des documents d'un autre type, par exemple ceux de la comptabilité de la reine, on note dans les « accoustremens de drap d'or et de soye servans à l'escurie de la dicte dame pour l'entrée de Lyon : « Six robbes de paiges de veloux cramoisy, bordées et à lettres de A de drap d'or, à troys rangs... six bonnets de veloux noir brodez de drap d'or raz, à lettres de A. A. etc. » (13). Mais le problème se complique quand l'initiale de la reine est associée à celle de ses maris successifs ; nous commençons contrairement à la chronologie par Louis XII qui présente le moins de difficultés.

Nous avons déjà cité le ms latin 1170 du XV^e siècle où les L et les A couronnés sont représentés avec les devises royales ; le ms latin 1393 qui est aussi un livre d'heures à l'usage de Paris nous montre les initiales de Louis XII et d'Anne se détachant sur fleurs de lys et hermines à fond d'or. Le célèbre manuscrit latin 9474, qui appartient aux collections privées de Louis XIV, fait de même en associant dans une page du titre au blason de France — Bretagne entouré de la cordelière les L et A sommés de la couronne royale, répartis aux quatre coins opposés de la feuille (14).

Charles VIII est un cas plus difficile car si son initiale K ou C apparaît dans maints texte (comptes de la Reine pour les « housseures et accoustremens tous d'une pareure » : « Neuf couvertes de selle... de veloux cramoisy, semées de cordelières à cordons ronds... lettres de K et A, le tout de broderie » ; comptes des ornements du château d'Amboise : « Autre chambre de tapisserie de veloux cramoisy à lettres d'or de broderie A et K

(13) LE ROUX DE LINCY, *op. cit.*, t. IV, pages 50-51.

(14) C'est au dernier folio de ce manuscrit qu'apparaît la devise : NON MVDERA.

couronnez ») (15), assez mystérieusement c'est à la lettre S, elle-même multipliée sur les tapisseries et les miniatures, que l'initiale d'Anne est plusieurs fois associée. Quelle signification lui donner ? Beaucoup d'erreurs paraissent avoir été commises sur ce point depuis Paulin Paris et Léopold Delisle jusqu'à nos jours ; on a parlé « d'encadrements formés de S qu'on peut prendre pour des 8 et qui rappellent le rang que Charles VIII occupe parmi les rois de France appelés Charles » (16).

Cette explication paraît peu convaincante, même si plusieurs manuscrits du fonds français (823, 2829, 5054) sont précédés d'un grand frontispice avec écu fleurdelysé, inscription : *Karolus octavus* en lettres gothiques, et encadrement de S stylisés, la jonction des deux bords pouvant former le chiffre huit.

Ce qui nous éclairera davantage sur cette mystérieuse lettre S que l'on a prise pour symbole synthétique d'une devise de Charles VIII : PLVS QV'AVTRE, c'est qu'elle se trouve dans le manuscrit français n° 2235 au centre d'un soleil dont Mme Labande-Mailfert a excellemment montré qu'il est l'emblème propre de Charles VIII, avant même que Louis XIV s'en empare (17).

Cette association des S de Charles VIII et des A d'Anne de Bretagne avec les enroulements imprévus ou fantaisistes de la cordelière se retrouve dans le manuscrit de l'Histoire de la Toison d'or (f. fr. n° 138) dont il faut s'occuper en conclusion.

Ce manuscrit est parfois signalé comme ayant été exécuté pour Anne de Bretagne (dont il porte les armoiries au folio 223) qui l'aurait commandé à Guillaume II Fillastre évêque de Tournai ; la chose est impossible, l'évêque étant mort en 1473 soit quatre ans avant la naissance d'Anne. Sur le premier folio du manuscrit c'est à Charles duc de Bourgogne (+ 1474) que l'évêque remet

(15) LE ROUX DE LINCY, *op. cit.*, t. IV, pages 53, 84.

(16) Sic L. DELISLE, *Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale*, t. I, 1868, page 88.

(17) Mme LABANDE-MAILFERT, *L'épée, dite « flamboyante » de Charles VIII*, in *Bulletin Monumental*, 1950, pages 91 et s. Il est à noter que sur le frontispice du ms fr. 2829 aux armes de Charles VIII dans la devise en lettres gothiques *plus quautre*, l'S a effectivement une dimension très supérieure aux autres lettres et que, dans la dessein de le souligner, l'enlumineur a reproduit deux fois cette devise sur les jambages de la lettre même.

le livre et avec une dédicace qui ne laisse aucun doute sur son destinataire. Mais pourquoi en regard une belle miniature, d'une autre main que le reste du manuscrit, vient-elle nous présenter une femme entourée des sept vertus, trois théologiques, quatre cardinales, tenant dans sa main une banderole avec les mots : *O c'est la bonne fin*, cependant qu'une main céleste en brandit un autre où se lit : *Dieu le arra à garant ?*

Il faut supposer qu'Anne, si c'est bien d'elle qu'il s'agit, a fait recopier, ce qui était relativement fréquent à son époque, avant la diffusion de l'imprimerie, l'histoire de la Toison d'or dont il y a d'ailleurs d'autres versions (18) et que sur l'exemplaire qui lui était destiné, sans rien enlever du manuscrit primitif, l'artiste l'a représentée, non sans interpréter très librement la haute idée qu'il se faisait de la vertu de la reine. On peut exclure la pensée qu'une seule miniature en pleine page soit venue se joindre au texte primitif car c'est la totalité des pages du manuscrit qui est décorée avec la plus grande variété et même une extrême fantaisie du sigle de Charles VIII et de l'initiale d'Anne de Bretagne, les S et les A, sans oublier les élégantes volutes formées par d'étranges cordelières ; les blasons, une seule fois reproduits au folio 223, de France et de Bretagne, personnifieraient de même la destinataire (19).

Il subsiste — il est vrai — un autre mystère dans ce manuscrit, c'est l'inscription de la page de garde consacrée à Anne de Bretagne : A. SE. NE. RANS. POUR IAMES. A., que l'on retrouve incomplètement répétée aux folios 167 et 168.

(18) Les manuscrits du fonds français de la Bibliothèque Nationale, 139, 140, présentent des variantes, de texte et d'illustrations, par rapport au ms 138. L'ouvrage de Guillaume II Fillastre devait comporter six livres illustrant les vertus de magnanimité, justice, prudence, fidélité, patience et clémence ; quelle princesse eût paru plus digne qu'Anne en son temps d'incarner ces vertus ?

(19) Mme Geneviève SOUCHAL, auteur de nombreux travaux sur la période que nous avons abordée, dont : *Charles VIII et la tenture de la guerre de Troie*, in *Artes Belgicae*, Bruxelles, Musées royaux d'Art et d'Histoire, 1972, pages 95-99, nous a présenté d'intéressantes objections à cette attribution.

1) Le portrait supposé d'Anne de Bretagne est fort différent de ceux dont on peut être sûr, en particulier de la belle miniature attribuée à Jean Bourdichon du manuscrit latin 9474 ; il nous semble, cependant, qu'il est conforme à la stylistique du temps et très proche, par exemple, du manuscrit français 225 (Pétrarque, *Des remèdes de fortune*) où la reine Anne, ayant la petite princesse Claude sur ses genoux, est affrontée à Louis XII venant rendre hommage à la Raison, assise sur un trône.

Sous réserve d'autres interprétations possibles, nous pensons qu'il faut traduire ces mots quelque peu énigmatiques de la façon suivante : *A SE (celui-ci) (je) NE (me) RANS (rends) POVR IAMES (jamais)* (20). Il ne s'agit pas d'une devise d'Anne de Bretagne mais l'enlumineur, associant cette phrase aux autres devises de la miniature, a voulu sans doute signifier que seule pouvait se rendre à jamais à Dieu celle qui pratiquant les vertus qui devaient la mener à la bonne mort trouvait dans la parole divine la garantie de son salut.

Cette hypothèse est confirmée par le fait qu'aux folios 45, 167 et 168 l'inscription initiale est complétée par ces mots suggestifs : *Fais ce que tu voudras avoir fait quand tu mourras*. Il peut s'agir d'une simple phrase de circonstance (21) mais rapprochée de la première devise : *NON MUDERA*, n'est-ce pas une autre manière de traduire le « cœur infiniment hault, hardy et indomptable » de la reine Anne, selon le beau langage de Bertrand d'Argentré ?

Jacques BREJON DE LAVERGNÉE

2) L'exécution, relativement médiocre, du ms 138 ne serait pas digne d'une reine. C'est une appréciation un peu subjective ; les historiens d'art ont porté des jugements très divers sur la qualité des manuscrits à peintures.

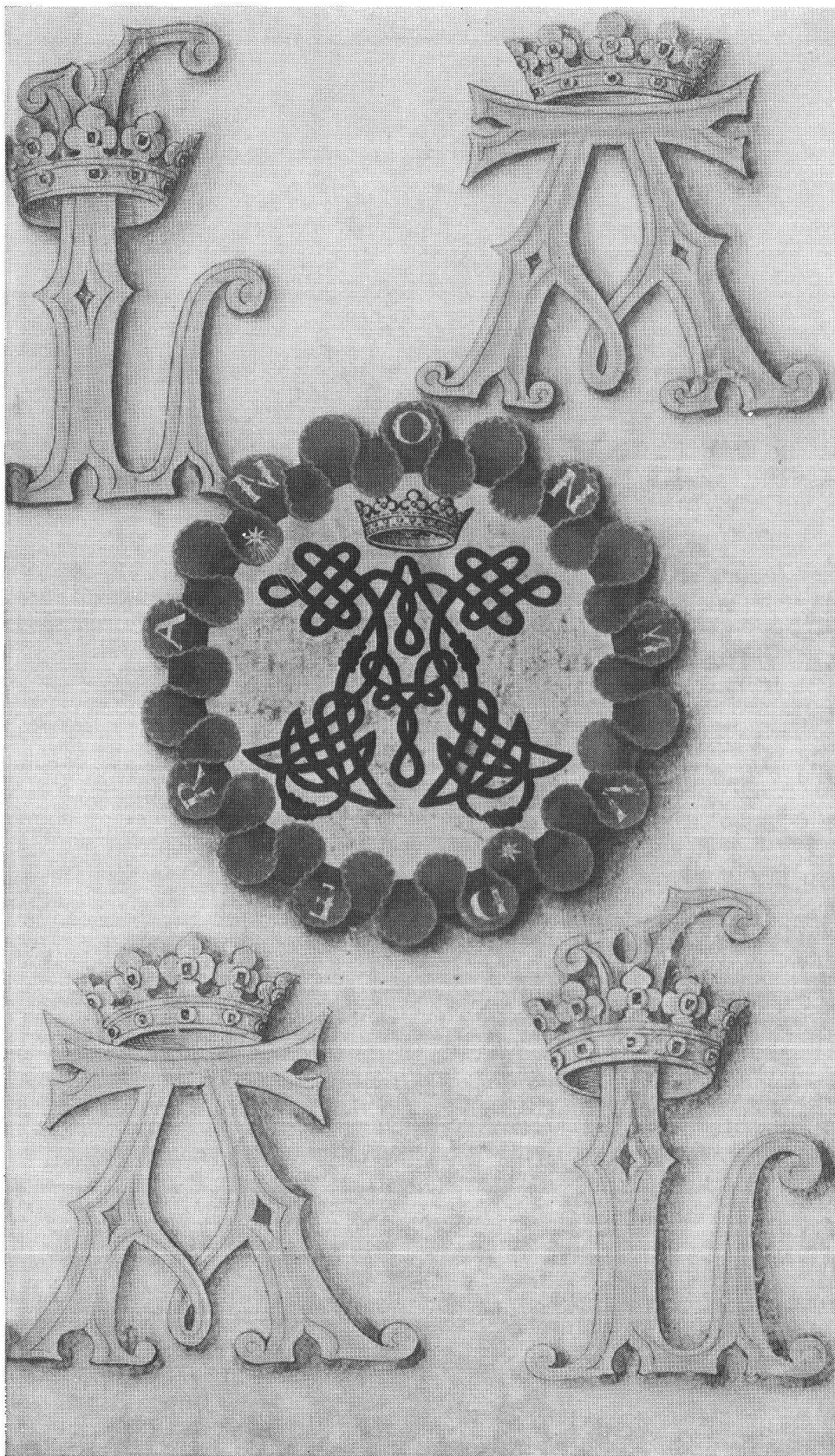
3) Au folio 45 du manuscrit figure un blason inconnu qui pourrait être celui de la famille destinataire de l'ouvrage ; les initiales des prénoms du mari et de la femme, pour qui le manuscrit aurait été exécuté, correspondraient aux S et aux A de Charles et d'Anne. Ce blason est en partie celui de François Baranton, sieur de la Brosse, grand échanson de France de 1516 à 1519, mais cette attribution ne permet pas de résoudre le problème.

4) Léopold Delisle se refusait, malgré l'autorité de Paulin Paris, à attribuer ce manuscrit à Anne de Bretagne ; cependant, Jean Porcher (*Les Manuscrits à peintures en France du XIII^e au XVI^e siècle*, Bibliothèque Nationale, 1955, n° 353) se prononce formellement pour cette attribution.

5) Plus troublante, enfin, est l'association d'un sigle (S) et d'une lettre (A) que Mme Souchal estime impossible (cf. ses réflexions sur les lettres liées, in *Chefs-d'œuvre de la tapisserie du XIV^e au XVI^e siècle*, catal. expos. Grand Palais, 1973, pages 84 a et 127 b-128 a) ; certes, l'S est symbole de Charles VIII, mais ne s'agit-il pas néanmoins d'une lettre que l'artiste a préférée à toute autre forme de l'initiale du prénom du roi ?

(20) Nous remercions Mme LABANDE-MAILFERT des utiles suggestions qu'elle nous a faites pour l'interprétation de cette phrase dont l'orthographe, la concision et la graphie quelque peu fantaisistes nous laissaient perplexes. Mme SOUCHAL, M. PASTOUREAU ont bien voulu également nous écrire à ce sujet : nous leur en redisons notre gratitude.

(21) Le *Supplément du dict. des devises histor. et hérald.*, de H. TAUSIN, I, 1895, page 161, attribue cette devise à la famille de Malinguehen (orig. Brabant ; Beauvaisis) ; mais celle-ci ne portait pas le blason du ms 138 de la B.N.



Cliché B.N., Paris (Ms latin 9474 - fol. 238)



Cliché B.N., Paris (Ms fr. 138 - fol. 1)